

ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Établissements municipaux - RESIDENCE AUTONOMIE DE LA FALQUETTE

Formule idéale entre le domicile et la Maison de Retraite, la Résidence Autonomie de la Falquette accueille des personnes autonomes dans un cadre sécurisant.

Cette résidence, à proximité immédiate du Centre-ville (200m), offre aux retraités un logement indépendant avec tous les avantages des services collectifs et d'un personnel d'encadrement qualifié.

Géré par le C. C. A. S. de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer, l'établissement est conventionné pour percevoir l'Allocation Logement.

Qui sont les résidents ?

- La Résidence Autonomie de la Falquette est ouverte à **toute personne âgée d'au moins 60 ans** (ou moins de 60 en cas d'inaptitude au travail).
- Elle doit être **valide et autonome**, c'est-à-dire subvenir seule à tous les actes de la vie courante (niveau de dépendance supérieur au GIR 4).
- La Résidence Autonomie de la Falquette donne la **priorité aux demandes d'habitants de la commune** ou de personnes dont les enfants résident à Saint-Cyr-sur-Mer.

En cas de ressources insuffisantes, La Résidence Autonomie de la Falquette est **conventionnée pour recevoir des personnes relevant de l'Aide Sociale**.

Le dossier est à constituer auprès du C. C. A. S du lieu du domicile précédent.

Comment s'inscrire?

À l'aide du dossier d'inscription ci-dessous :

[Télécharger le Dossier d'inscription en Pdf](#)

Une fois le dossier rempli, contactez le médecin traitant du demandeur qui répondra au questionnaire d'évaluation de la dépendance.

Des questions ? Des interrogations sur le fonctionnement de La Résidence Autonomie de la Falquette ? Avant de vous inscrire, **n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat** de l'Etablissement. Il vous renseignera et vous proposera de fixer un rendez-vous pour une visite de la Résidence Autonomie de la Falquette.

Tarifs et prestations

Les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation-Logement en fonction de leurs ressources.

[Cliquez ici pour connaître les tarifs 2018](#)

Comme à la maison

Parmi les **74 logements répartis** sur 3 étages et un rez-de-chaussée, la résidence compte **66 studios de 31 à 39 m2 type T1 bis et 8 chambres de 26 m2.**

A "La Falquette", les locataires vivent chez eux en **complète autonomie**. Chacun assure **l'entretien de son appartement et peut recevoir** ses amis ou sa famille chez lui ou au restaurant de la résidence. Des **espaces détente-rencontre** favorisent également ces échanges dans différents lieux du Foyer.

En cas de nécessité, il est possible de faire appel aux **services de maintien à domicile** de la Commune ou à du personnel privé.

A votre service

La Résidence Autonomie de la Falquette propose des **services collectifs pour faciliter la vie des locataires et assurer leur sécurité** (médaillon d'appel d'urgence 24h/24, restaurant, animations, entretien du studio...).

Le secrétariat : attentif et disponible, il donne aux résidents les renseignements nécessaires sur la vie quotidienne de l'Etablissement.

L'assurance : en tant que Résidence Autonomie, l'établissement est couvert pour des risques concernant les meubles et installations lui appartenant. Par conséquent, **le locataire doit contracter à son nom une police d'assurance multirisques habitation** (avec la responsabilité civile).

Santé : il est primordial de **communiquer dès votre arrivée le nom du médecin et de l'infirmier** de votre choix au secrétariat. Ces informations précieuses permettront au personnel de garde de faire intervenir, en cas de besoin, le praticien choisi.

À votre disposition dans l'établissement, d'autres libéraux du secteur paramédical peuvent intervenir. **Masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes, pédicures** : n'hésitez pas à demander la liste de ces professionnels au Secrétariat.

En cas de maladie, s'il ne s'agit pas d'une affection légère et de courte durée, le médecin traitant

décidera de l'hospitalisation pour un traitement adapté à la situation.

Rappelons que **la Résidence Autonomie de la Falquette n'est pas un établissement médicalisé**. Les repas ne sont donc servis en chambre qu'aux résidents qui sont dans l'impossibilité absolue de se déplacer jusqu'au restaurant et ce, pour une courte durée.

Horaires d'ouverture du secrétariat - accueil : du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 le samedi de 8h30 à 12h15

Le service d'entretien : Un ouvrier d'entretien assure l'entretien du bâtiment et la maintenance de ses installations.

A table !

Les repas sont servis **dans la salle de restaurant de** La Résidence Autonomie de la Falquette ou exceptionnellement dans le studio du résident si son état de santé l'exige.

Le déjeuner est servi à 12h00 et le dîner à 19h00.

Une vaste salle à manger lumineuse permet d'accueillir **une centaine de personnes dans un cadre moderne et convivial**.

Outre les résidents, le restaurant accueille :

- 📌 Les familles et proches des résidents (sous réserve de places disponibles et d'une réservation auprès du Secrétariat 48 heures avant)
- 📌 Les personnes âgées de la Commune qui bénéficient d'un tarif préférentiel (dans la limite des places disponibles.)

Les menus sont préparés selon un programme alimentaire répondant aux besoins des personnes âgées, élaboré par une **nutritionniste diététicienne**.



Ensemble, c'est tout !



A la disposition des résidents pour des moments de détente et/ou de partage : **une bibliothèque-salon, une grande salle d'animation et un espace équipé d'une borne Internet.**

Et pour ceux qui veulent aller plus loin, **une animatrice** du Foyer propose régulièrement un **large éventail d'activités** : jeux de carte, de mémoire, activités manuelles, atelier floral, échanges intergénérationnels etc.

Pour les plus sportifs, des **séances de gymnastique adaptée** sont assurées une fois par semaine le vendredi après-midi.

A noter que les résidents sont membres de droit du **Club de l'âge d'or**. Il se réunit les mardis après-midis dans la salle d'animation polyvalente et organise des sorties (spectacles...), des excursions et des croisières.

D'autres animations, plus ponctuelles, sont proposées aux résidents **tout au long de l'année** : pique-nique à Port d'Alon, barbecue dans le parc de la résidence, repas à thème, réveillons de Noël et Nouvel an...

La Résidence Autonomie de la Falquette

307 avenue du 8 mai 1945

83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél : 04 94 26 31 24 - Fax : 04 94 26 72 50

foyerfalquette@saintcyrurmer.fr

Directrice du Foyer : Bernadette Pico

Hotel de ville
Place Estienne d'Orves
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22
Nous contacter

<http://www.saintcyr-surmer.fr/la-mairie/etablissements-municipaux-1000.html>



RESTEZ CONNECTÉ

